

Montréal, le 31 janvier 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**Objet :** Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 – Phase 2  
Dossier de la Régie : R-3809-2012

---

Tel que mentionné dans la décision D-2013-003, l'audience portant sur la proposition de la Régie quant au taux de rendement dans le dossier mentionné en titre se tiendra à compter du 14 février 2013. Les travaux se dérouleront **de 9h à 15h, le 14 février 2013 et, au besoin, le 15 février 2013, dans la Salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

Aux fins de préparation du calendrier de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour exprimer leur position sur la proposition;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Les informations requises par la présente devront être transmises à la Régie **au plus tard le 7 février 2013 à 12h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as